



Communiqué de presse

Paris, le 28 septembre 2007

L'USGERES et la CPCA entendent développer la visibilité des mouvements et employeurs associatifs

L'USGERES (Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale) et la CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives) ont signé, le 17 septembre 2007, un protocole de coopération pour promouvoir les valeurs de l'économie sociale et ses modes d'entreprendre et pour oeuvrer à une reconnaissance de leurs organisations vis à vis des pouvoirs publics.

La CPCA, instance de représentation du mouvement associatif organisé, regroupe plus de 500 000 associations et l'USGERES, organisation patronale interprofessionnelle, fédère dix-neuf syndicats d'employeurs associatifs. Les deux organismes travaillent ensemble depuis plusieurs mois, notamment sur les problématiques de l'emploi dans le secteur non-marchand et ont collaboré à la réalisation, en juin dernier, d'un livre vert intitulé : « *L'emploi dans les associations : un choix de société* ».

Ce protocole de coopération pose les bases d'une articulation des prises de positions de la CPCA et de l'USGERES afin de promouvoir le positionnement du patronat de l'économie sociale dans les instances du dialogue social et de prendre en compte les mouvements associatifs dans la concertation des politiques publiques relevant de leurs domaines d'intervention.

Il prévoit, par ailleurs, la mise en oeuvre d'actions concertées visant à mobiliser l'ensemble des acteurs associatifs en vue de la campagne prud'homale 2008, notamment en incitant les employeurs associatifs à s'inscrire sur les listes électorales et à constituer des listes de candidats.

Enfin, l'USGERES et la CPCA souhaitent poursuivre leurs actions sur les problématiques de qualité de l'emploi dans le secteur associatif et entendent mener des actions conjointes afin que leurs organisations soient associées à la définition des politiques publiques d'emploi et notamment aux modalités de simplification des contrats aidés et à la sécurisation de leur financement.

Contact presse USGERES

Sébastien DARRIGRAND

☎ 01.43.41.71.72

www.usgeres.fr

Contact presse CPCA

Julien ADDA

☎ 01.40.36.80.10

cpc.a.asso.fr